

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **5 avril 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **27**
Nombre de pouvoirs : **2**

Le douze avril deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 27 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 2 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine PANNETIER à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20230412-031

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) « 2023 » – REFECTION DE VOIRIE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES SANS CULOTTES

Considérant que dans le cadre de la convention d'adhésion « Petite Ville de Demain », la Ville dans l'axe 3 « développement économique » - orientation générale : Renforcer la commercialité du centre historique, a ciblé comme action à réaliser : une place de la République repensée avec une meilleure définition de son utilisation afin d'améliorer les espaces et être en capacité d'accueillir dans des conditions plus optimum des activités de commerces et d'animation porteuse d'un dynamisme du centre bourg. Cette action est également couplée avec la mise en place de la place de la micro-folie dans la Grange Bénédict, donnant sur la place, objet d'un autre dossier DETR mais avec une réelle cohérence d'ensemble mais également du dossier de demande de subvention « Aménagement de la place de la République ».

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) « 2023 », selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux	Montant en € H.T.	
Réfection de voirie rue des Sans Culottes	99 918,00	119 901,60	Etat - D.E.T.R.	35 %	34 971,30	
			Sous-Total des Aides Publiques		35 %	34 971,30
			Autofinancement		65 %	64 946,70
TOTAL	99 918,00	119 901,60	TOTAL	100 %	99 918,00	

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 12 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20230412-DL20230412-031-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023
Date de mise en ligne : 14/04/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE